ASSOCIATION ORNITHOLOGIQUE DE MOUSCRON

« LES AMIS DES OISEAUX DE MOUSCRON »

Affiliée à l'AOB et KBOF.

Règlement de la classe des ventes de janvier

Horaire : 7h/13h.

1. La classe de vente est autorisée à tous, nombre de cages illimité. Exposant : 5 Euros la table, 2 Euros pour les visiteurs.
2. Les cages (**type AOB obligatoire**) seront propres et adaptées aux oiseaux.
3. **Deux oiseaux maximum** par cage, par oiseau = prix identique pour la même cage ou prix par couple (à préciser). Les boites de transport sont à charge du vendeur ou de l'acheteur.
4. Une étiquette lisible mentionnant : le nom de l'éleveur, la dénomination des oiseaux, le numéro de la cage et le prix demandé sera **obligatoirement** apposée sur la cage avant l'enlogement par le vendeur.
5. Les oiseaux malades seront refusés (tout oiseau malade sera retiré de la vente).
6. Les juvéniles seront également refusés.
7. Pour **les indigènes classiques**, seuls ceux repris en annexe II de l'A.R. seront acceptés (se conformer à la règlementation en vigueur).
8. Les indigènes classiques doivent être en règle de bague ; le vendeur en sera seul responsable.
9. Des cages sont louées par le club (trois euro) à rendre propres en fin de bourse.

Pour des raisons pratiques, les prix seront arrondis à l'EURO. Ce règlement a pour but de présenter au public une classe de vente agréable et de qualité dans le respect de l'oiseau et à des prix corrects pour tous.

Le président,
Laurent LAHOUSSE